



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2015) 26

Strasbourg, le 17 novembre 2015

**9ème réunion du Bureau**

**23-24 novembre 2015: 9h30 – 17h30**  
**Conseil de l'Europe, Strasbourg**  
**Agora, salle G06**

---

**Repenser les expositions d'art du Conseil de l'Europe:**  
**Vers une nouvelle approche**

---

Note du Secrétariat  
préparée par la  
Direction générale de la démocratie  
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

---

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.*  
*Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

## **Introduction**

Dans le cadre du Programme et Budget pour la période 2014-2015, il incombe au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (DCPP) d'élaborer des propositions concernant d'éventuelles nouvelles expositions d'art. A sa réunion du juin 2015, le CDCPP a prié le Secrétariat à établir un document de travail pour examen initial par le Bureau.

Ce document – voir l'appendice – présente des considérations sur le contexte historique, la justification, les résultats des expositions d'art du Conseil de l'Europe et sur les voies qui pourraient être suivies concernant les expositions à venir dans le cadre d'un Conseil de l'Europe réformé.

Le Bureau est prié d'examiner ces considérations initiales et de donner des orientations au Secrétariat sur les prochaines étapes de l'élaboration de telles propositions en vue de leur examen par le CDCPP.

## **Mesures**

Le Bureau est prié de donner au Secrétariat des indications sur le processus d'élaboration de propositions formelles concernant les expositions d'art du Conseil de l'Europe.

## **Appendice**

### **Expositions d'art du Conseil de l'Europe : vers une nouvelle approche**

#### **I Contexte historique<sup>1</sup>**

Ancrées dans la philosophie de l'intégration européenne après la seconde Guerre mondiale et dans la volonté de réconciliation, les expositions d'art du Conseil de l'Europe visent, depuis 1954, à faire mieux connaître et apprécier l'art européen en tant qu'une des expressions les plus éminentes de la culture et des valeurs communes européennes. Ces expositions ont effectivement contribué à promouvoir la sensibilisation sur l'identité et l'unité européennes en offrant un aperçu des grandes époques de l'histoire de l'art ou les contributions de personnalités européennes de premier plan ayant profondément marqué leur temps<sup>2</sup>.

Jusqu'à-là, l'approche retenue supposait la formulation de propositions sur les thèmes des expositions, propositions qui étaient ensuite soumises au Secrétariat du Conseil de l'Europe, qui les soumettaient à un groupe de consultants composé des directeurs des huit principaux musées européens: British Museum (Londres), Musée du Prado (Madrid), Opificio delle Pietre Dure (Florence), Rijksmuseum (Amsterdam), Graphische Sammlung Albertina (Vienne), Musée de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg), Musée du Louvre (Paris) et Bundes- und Ausstellungshalle (Bonn).

Après accord du Comité directeur compétent du Conseil de l'Europe (Culture), l'exposition était inscrite sur la liste des expositions d'art du Conseil de l'Europe. Un Comité d'organisation européen avait été établi pour faire le lien avec les musées concernés. Les questions techniques et scientifiques étaient traitées conjointement et le Conseil de l'Europe décernait un label de qualité, finançant en outre les projets les plus intéressants.

Lorsqu'il s'assurait de la compatibilité des expositions avec ses normes de qualité, le Conseil de l'Europe ne favorisait aucun projet d'exposition sur tel ou tel thème et ne fixait aucune priorité tendant à élargir la portée géographique des projets ou à faciliter de nouveaux partenariats. Les expositions étaient financées sur le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et par les contributions substantielles d'Etats membres, c'est-à-dire les pays hôtes, et d'institutions qui présentaient les expositions concernées.

#### **II Evolution des priorités à partir de 1989**

La situation européenne a toutefois singulièrement évolué depuis 1989, tant au plan interne qu'externe. Il s'ensuit que le format classique des expositions d'art du Conseil de l'Europe, et leurs thèmes historiques, n'ont plus été considérés comme devant répondre aux nouvelles attentes, contrairement à ce qui était le cas auparavant. Le Conseil de l'Europe est revenu sur son programme d'expositions dans les années 1990, décrivant comme suit ses nouvelles priorités : « Aujourd'hui, les priorités du Conseil de l'Europe sont axées sur la préservation des valeurs européennes. Même si la démocratie, les droits de l'homme, le respect de la différence et de la diversité sont enracinés dans les institutions et politiques publiques, leur force ultime dépend de la façon dont ils sont ancrés dans l'esprit des individus ».<sup>3</sup>

Les nouvelles priorités du Conseil de l'Europe en matière d'expositions d'art ont alors reposé sur trois nouvelles approches : (1) une nouvelle approche thématique, à savoir, la culture comme vecteur des valeurs et de la citoyenneté, (2) une approche volontariste et (3) une approche visant à toucher un public plus large. Les expositions d'art et les événements culturels du Conseil de l'Europe devaient donc contribuer à la réalisation des objectifs sociaux et politiques plus larges de l'Organisation, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'excellence, à l'intégrité et à la force des expositions précédentes.

---

<sup>1</sup> Le présent document s'inspire d'une réflexion menée par Jaroslav Andel, Directeur artistique du DOX, Centre d'art contemporain de Prague

<sup>2</sup> Voir la liste complète des expositions figurant dans l'appendice.

<sup>3</sup> [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Events/exhibitions\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Events/exhibitions_en.asp).

La 30<sup>ème</sup> exposition, « [Le désir de liberté](#) » (2012-15), est un exemple de cette nouvelle approche. Douze chapitres explorent la pensée de l'artiste sur les idéaux des droits de l'homme, de liberté, d'égalité et de démocratie pour tous. Les travaux de 113 artistes, originaires de 28 pays européens, rendent compte de la vie artistique dans des régions européennes qui retiennent moins l'attention, transcendant la distinction classique entre, d'une part, les réalisations artistiques dans l'est et l'ouest de l'Europe et, d'autre part, dans le nord et le sud du continent. Une politique ambitieuse de rapprochement, associant une multitude de partenaires sous la direction du Musée d'histoire allemande de Berlin, reposant sur des expositions et des ateliers organisés dans les pays participants<sup>4</sup>, a été mise à l'essai.

### III Contexte actuel : les expositions d'art, moyen efficace de promouvoir les valeurs promues par le Conseil de l'Europe?

Bien qu'elle ait été favorablement accueillie dans l'ensemble, l'évolution décrite ci-dessus n'a pas été officiellement approuvée en tant que modalité nouvelle d'organisation des expositions d'art du Conseil de l'Europe. En effet, alors même qu'elle ouvrirait des perspectives intéressantes et prometteuses, cette évolution n'a donné lieu à aucune réflexion sur son caractère approprié au regard des priorités les plus récentes du Conseil de l'Europe. Il convient de relever que, ces dernières années, aucune demande ni aucune offre tendant à accueillir une exposition d'art n'a été reçue par le Secrétariat, ce qui confirme de manière implicite que les Etats membres eux-mêmes n'ont pas arrêté leur position quant à la meilleure marche à suivre.

Tout point de départ d'une réflexion renouvelée devrait reposer sur l'unité de vues qui semble prévaloir en Europe – ou à tout le moins dans les Etats membres du Conseil de l'Europe – selon laquelle la sécurité démocratique repose essentiellement sur l'existence de *sociétés civiles* dynamiques et influentes et de *sociétés inclusives*, c'est-à-dire des domaines où l'éducation, le travail des jeunes, la culture et les arts jouent un rôle moteur. La culture et les arts, s'ils sont accessibles et s'ils ont un sens, constituent un moyen formidable de rapprocher les gens.<sup>5</sup>

Le rapport du Secrétaire général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit accorde une large place aux recommandations et à la réflexion sur la construction de sociétés civiles dynamiques et de sociétés inclusives, propres à favoriser la participation civique, le respect, la tolérance, la compréhension, ainsi que la curiosité et l'intérêt véritables pour autrui.

Quel peut être le rôle des expositions d'art à cet égard ? Quels types d'exposition organiser ? La puissance de la culture visuelle en termes d'images, de photographies, de vidéos ou d'objets ne semble pas contestée. Toute activité artistique peut donc grandement contribuer à la sensibilisation si l'on utilise

---

4 L'exposition a été organisée et coordonnée par le Musée d'histoire allemande de Berlin. La principale exposition a été inaugurée à Berlin et a ensuite été présentée au Palazzo Reale de Milan, ainsi qu'à Tallinn au Musée Kumu et à Cracovie au Musée d'art contemporain. Des expositions et des conférences auxiliaires ont été organisées : à Berlin au Collegium Hungaricum, à Prague au Centre d'art contemporain Dox, à Thessalonique au Musée d'art contemporain de Macédoine, à la Galerie nationale de Sarajevo, ainsi qu'aux Musées royaux des Beaux-arts ("Critique and Crisis, in Image and Idea"). Aucune contribution n'a été versée par le Conseil de l'Europe pour cette Trentième exposition d'art, même s'il a financé certains voyages d'experts et apporté un appui ponctuel en personnel. L'exposition "Le désir de liberté" a été financée par le Programme culturel de la Commission pour la période 2007-13 et administrée par le Musée d'histoire allemande de Berlin.

<sup>5</sup> A l'heure où il convient de s'adapter à la rapidité des progrès technologiques, économiques, sociaux et culturels, les arts et la culture ne sont que plus importants : "Les arts et la culture ont une influence directe sur notre capacité à faire face aux défis complexes du monde contemporain et contribuent à bien des égards à la bonne santé de la démocratie. L'art privilégie une vision à long terme : en plus de contrebalancer la mutation rapide du monde de la technologie, il contribue à lui donner du sens. L'art favorise la participation et tend ainsi à supprimer le clivage entre ceux qui observent et ceux qui font. L'art est propice aux collaborations transdisciplinaires car il transcende les limites entre les disciplines spécialisées plus facilement que d'autres activités humaines. L'art est le vecteur de l'imagination et de la créativité, capacités qui sont déterminantes pour leurs effets sur l'individu et la collectivité (Jaroslav Andel "Pourquoi la démocratie a besoin des arts et de la culture", document de référence de la 2<sup>ème</sup> Plate-forme du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture, Linz, 4-5 septembre 2015).

des nouvelles technologies, les réseaux sociaux et si l'on engage la coopération avec les principaux médias.

#### **IV Repenser les expositions**

##### *Initiative*

Si l'on considère que les expositions d'art comptent parmi les moyens permettant d'assurer la « sécurité démocratique », trois possibilités sont offertes à cet égard : (1) le Conseil de l'Europe s'emploie activement à organiser une exposition, (2) l'Organisation donne suite aux propositions individuelles des Etats membres, des institutions culturelles ou de leurs consortiums ou (3) le Secrétaire général encourage ou parraine certains événements en appliquant certains critères.

##### *Méthode*

Quelle que soit la formule retenue, les critères suivants devraient être adoptés pour trancher la question de savoir quels types d'événements encourager : les événements sont organisés « à partir de la base » et non du « sommet » ; encourager la participation, combler le fossé entre les producteurs et les consommateurs de culture, atteindre et construire de nouveaux publics participatifs et partenaires des différentes communautés. En bref, la nouvelle génération d'expositions d'art devrait faire le lien entre les thèmes, les réseaux et les générations, tout en soutenant les échanges transdisciplinaires et les collaborations.

##### *Thèmes*

Même s'il est encore trop tôt pour s'interroger sur les thèmes des expositions – quel qu'en soit le format – la réflexion en cours sur les questions d'actualité qui intéressent l'ensemble des peuples (démos) européens est axée sur la diversité, le dialogue interculturel, la solidarité, le dialogue et la compréhension mutuelle en tant que fondements d'une sécurité démocratique reposant sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A première vue, la « construction de l'identité » (plus précisément, l'idée d'individu et ses conséquences pour la culture, l'économie et la politique) et notre « relation à la nature » (y compris aux changements climatiques, considérés comme un domaine mêlant les questions d'ordre culturel, social et politique, et les intérêts y relatifs) semblent davantage adaptés aux défis et aux préoccupations actuels de la société européenne, mais d'autres concepts pourraient, bien entendu, être pris en compte.

##### *Financement*

Le financement de toute nouvelle exposition serait assuré par diverses sources, y compris par des contributions volontaires d'Etats membres, des subventions de l'Union européenne et, éventuellement, par une modeste dotation financière guidant le processus de refonte des activités. Un membre du Service des institutions démocratiques et de la gouvernance serait chargé de suivre les éventuelles nouvelles expositions d'art et serait, idéalement, entouré par un spécialiste mis à disposition des questions relatives à la culture, aux arts et à l'éducation pendant la phase d'exécution.

#### **V Réfléchir, décider, aller de l'avant**

Le présent document sera examiné par le Bureau du CDCPP les 23 et 24 novembre 2015. Le Secrétariat assurera le suivi des recommandations qui seront formulées par ce dernier quant à l'élaboration d'un document plus détaillé avec le concours d'un groupe d'experts à composition limitée, sous réserve que le Bureau donne son aval.

Un tel groupe d'expert - qui compterait jusqu'à cinq personnes – pourrait travailler sur les premières pistes esquissées dans le présent document, le cas échéant en collaboration avec une organisation culturelle de premier plan (musée, organisme ou fondation). Un membre du Bureau pourrait également

participer à ce processus. Les experts joueraient un rôle moteur dans l'examen des questions sociétales et représenteraient d'éventuelles organisations partenaires de divers secteurs.

Le groupe d'experts devrait étudier plus avant les questions suivantes : (1) procédures/règles relatives à l'organisation d'une exposition d'art ou d'un événement artistique du Conseil de l'Europe, (2) choix de thèmes clés, (3) nouveaux formats de participation et plates-formes de diffusion, (4) organisations artistiques de premier plan avec qui collaborer et (5) autres acteurs clefs de certains secteurs.<sup>6</sup>

Le groupe pourrait se réunir une première fois début 2016 et préparer (essentiellement par des échanges en ligne) des propositions qui seraient examinées en premier lieu par le Bureau et qui seraient ensuite approuvées courant 2016 par le CDCPP en formation plénière.

---

<sup>6</sup> Par exemple, institutions éducatives, universités, organisations de la société civile, institutions européennes, fondations privées, etc.

## **Annexe**

### **Liste des expositions d'art du Conseil de l'Europe sur la période 1954-2012**

1. L'Europe humaniste, Bruxelles, 1954
2. Le triomphe du maniérisme de Michel-Ange à Le Greco, Amsterdam, 1955
3. Le XVII<sup>ème</sup> siècle en Europe: Réalisme, Classicisme et Art baroque, Rome, 1956
4. Le siècle du Rococo, Munich, 1958
5. Le Mouvement romantique, Londres, 1959
6. Les sources du XX<sup>ème</sup> siècle : les Arts en Europe de 1884 à 1914, Paris, 1960
7. L'Art roman, Barcelone et Saint-Jacques de Compostelle, 1961
8. L'art européen vers 1400, Vienne, 1962
9. L'art byzantin Art, Athènes, 1964
10. Charlemagne – Vie et œuvre, Aachen, 1965
11. La Reine Christine de Suède, Stockholm, 1966
12. L'Europe gothique, Paris, 1968
13. L'Ordre de Saint-Jean à Malte, La Valette, 1970
14. L'âge du néo-classicisme, Londres, 1972
15. Tendances des années 1920, Berlin, 1977
16. Florence et la Toscane dans l'Europe du XXI<sup>ème</sup> siècle, Florence, 1980
17. Les Découvertes portugaises et l'Europe de la Renaissance, Lisbonne, 1983
18. Civilisations anatoliennes, Istanbul, 1983
19. Christian IV et l'Europe, Danemark (10 lieux), 1988
20. La Révolution française et l'Europe, Paris, 1989
21. Emblèmes de la liberté – L'image de la République dans l'art, Bern, 1991
22. Les Vikings : les scandinaves et l'Europe de 800 à 1200, Paris, Berlin, Copenhague, 1992
23. Art et Pouvoir, l'Europe sous les dictateurs de 1930 à 1945, Londres, Berlin, Barcelone, 1993
24. Le rêve du bonheur – l'Art de l'historicisme en Europe, Vienne, 1996
25. Dieux et Héros de l'âge du Bronze, Copenhague, Bonn, Paris, Athènes, 1998
26. Guerre et Paix en Europe, Münster et Osnabrück, 1998
27. Otton 1<sup>er</sup> le Grand, Magdeburg et Europe, Magdeburg, 2001
28. Léonard l'universel, Florence, Londres, Oxford, Munich, Milan, 2006
29. Le Saint Empire Romain de Nation germanique de 962 à 1806, Magdeburg et Berlin, 2006
30. Le Désir de liberté. L'Art en Europe depuis 1945 (Berlin, Tallinn, Milan, Cracovie, 2012-2014)